

INTERNATIONALER VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SUISSE



UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION OF
NEW VARIETIES OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse de l'UPOV n°25

Genève, le 29 octobre 1997

KAMIL IDRIS SUCCÉDERA À ARPAD BOGSCH COMME SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UPOV

M. Arpad Bogsch (78 ans), ressortissant des États-Unis d'Amérique, secrétaire général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) depuis 24 ans, quittera ses fonctions le 30 novembre 1997.

Aujourd'hui, mercredi 29 octobre 1997, le Conseil de l'UPOV a nommé par acclamation M. Kamil Idris au poste de secrétaire général.

Troisième secrétaire général de l'UPOV, M. Idris, qui est ressortissant du Soudan, parle couramment le français, l'anglais et l'arabe; il a été nommé pour un mandat de six ans qui commencera le 1^{er} décembre 1997 et se terminera le 30 novembre 2003.

M. Idris a fait une carrière remarquable, puisqu'il a été ambassadeur de son pays, professeur de droit international public, avocat, membre de la Commission du droit international des Nations Unies et vice-directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et qu'il sera directeur général de l'OMPI à compter du 1^{er} décembre 1997.

M. Idris, qui a été nommé le 22 septembre 1997 troisième directeur général de l'OMPI par l'Assemblée générale de cette organisation, vient des rangs de celle-ci et a une connaissance approfondie des activités de l'UPOV ainsi que des points de vue de son personnel.

/...

Dans le discours qu'il a prononcé ce matin devant le Conseil de l'UPOV après sa nomination, le secrétaire général désigné a dit que, en abordant ses fonctions de secrétaire général de l'UPOV, il veillera à ce que "les principes de transparence, l'obligation de rendre des comptes ainsi qu'une collaboration efficace et des relations de responsabilité mutuelle entre les États membres, les milieux commerciaux et le secrétariat guident l'action du Bureau de l'UPOV dans les années à venir".

M. Idris a rendu hommage à l'énergie, à l'intuition et à la clairvoyance du secrétaire général sortant, M. Arpad Bogsch.

Le discours que M. Idris a prononcé devant le Conseil de l'UPOV est joint au présent communiqué.

[L'annexe suit]

Discours prononcé
par M. Kamil Idris à l'occasion de sa nomination en qualité de
secrétaire général de l'Union internationale pour la protection des obtentions
végétales (UPOV)

29 octobre 1997

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'excellente manière dont vous avez présidé le Conseil et le Comité consultatif de l'UPOV ces trois dernières années.

Je me sens très honoré par la décision que vous avez prise ici, aujourd'hui, de me nommer secrétaire général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, que nous connaissons tous sous le sigle UPOV. Je m'engage à honorer en toute loyauté, discrétion et conscience la confiance que vous avez placée en moi.

Je tiens ici à rendre hommage à l'énergie, à l'intuition et à la clairvoyance de M. Arpad Bogsch, qui a joué un rôle unique et constructif dans le développement de l'UPOV. Il a été disponible et influent lorsque la Convention UPOV est entrée en vigueur, et sous ses conseils éclairés un concept entièrement nouveau à l'échelon international, la protection des obtentions végétales, est devenu une forme dynamique de protection de la propriété intellectuelle.

En m'acquittant de mes fonctions de secrétaire général de l'UPOV, je ferai en sorte que les principes de transparence, l'obligation de rendre des comptes ainsi qu'une collaboration efficace et des relations de responsabilité mutuelle entre les États membres, les milieux commerciaux et le secrétariat guident l'action du Bureau de l'UPOV dans les années à venir. J'ai été particulièrement satisfait de constater l'esprit de franche coopération qui règne entre l'UPOV et les milieux industriels intéressés par la mise au point et l'amélioration des plantes.

Les plantes sont, dans une large mesure, à la base de la quasi-totalité de l'alimentation animale et humaine. Elles sont aussi une source majeure de matériaux pour la construction d'abris, la confection de vêtements, pour le chauffage et la fabrication de médicaments. Dans le cas des plantes ornementales, elles constituent même une source de plaisir esthétique et sont à l'origine de l'amélioration de notre environnement et donc de notre planète.

Le plus grand défi auquel l'humanité ait aujourd'hui à faire face est, et continuera d'être, celui de la sécurité alimentaire, qu'il faudra instaurer de manière durable. Comment la population mondiale pourra-t-elle se nourrir en recourant à des techniques qui ne nuisent pas à la fertilité des sols et ne menacent pas la survie à long terme de l'humanité? Si l'objectif primordial de l'UPOV est d'encourager l'amélioration des plantes, l'accroissement de la production par des améliorations génétiques, sans recours excessif aux engrais artificiels ou aux produits chimiques, reste au cœur même de toutes les réponses à ce défi.

La conservation de la diversité génétique, l'accès à cette dernière et le déploiement de la biotechnologie sont d'importantes questions à l'échelle mondiale, très lourdes de conséquences pour une sélection efficace des plantes. Or, le rapport entre la propriété intellectuelle et les ressources génétiques ainsi que la biotechnologie est devenu une question éminemment politique, en même temps qu'une source de multiples malentendus et de confusions fréquentes. "Droits des agriculteurs", "accès", "partage équitable des bénéfices", tels sont aujourd'hui les slogans maintes fois brandis sans que l'on en mesure à fond l'incidence pratique. Voilà qui est particulièrement regrettable quand on sait que la confusion qui en résulte tend à entraver ou à retarder la mise en œuvre de mesures propres à contribuer à la sécurité alimentaire. Sur toutes ces questions, l'UPOV a un rôle important à jouer et doit se faire entendre.

Au milieu de la controverse, l'UPOV se consacre à sa tâche essentielle : celle qui consiste à expliquer les objectifs de la Convention UPOV et les travaux menés à ce titre, et à démontrer comment elle a contribué, et peut contribuer à l'avenir, au développement de l'agriculture. L'accroissement récent du nombre des États membres de l'Union a été impressionnant, et parmi ceux qui ont adopté des lois conformes à la Convention UPOV et qui ont amorcé le processus conduisant à l'adhésion à cette dernière figurent quelques-uns des États les plus peuplés et les plus productifs dans le domaine agricole. Ces États ont reconnu qu'il est essentiel pour le développement futur de leur agriculture, et donc de leur économie, d'encourager le secteur privé à participer à leurs activités semencières et de sélection des végétaux.

À ces États se joindront, en 1998 et 1999, d'autres États qui constatent qu'ils doivent offrir sous une forme ou sous une autre, d'ici à l'an 2000, une protection des variétés végétales afin d'honorer leurs obligations contractées dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC. Il est indispensable que l'UPOV fournisse des informations, prodigue des conseils et apporte une assistance à tous les pays qui manifestent de l'intérêt pour la protection des obtentions végétales, et je vais m'attacher tout particulièrement à examiner comment il est possible d'accroître ou d'optimiser dans l'immédiat les ressources dont l'Union dispose pour cette tâche vitale, afin que tous les États puissent bénéficier de systèmes efficaces de protection des obtentions végétales. C'est là un défi fondamental. Fondamental, car il confère à l'UPOV une dimension plus mondiale, ce qui la rend plus attrayante et plus avantageuse, notamment pour les pays en développement et les pays en transition.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le Bureau de l'UPOV dispose d'un modeste secrétariat, composé d'un personnel dévoué qui porte sur lui la responsabilité du développement futur de l'Union. L'UPOV a de la chance que les effectifs de son bureau aient été stables. Ses fonctionnaires sont très expérimentés et toujours en quête d'excellence. Et puisque l'occasion m'en est offerte aujourd'hui, je leur rends publiquement hommage. Je suis convaincu qu'ils sont bien à même d'assurer, avec les États membres, la mise au point des lignes d'action de l'Union.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je crois que les États membres de l'UPOV, bien que souvent dotés d'industries agricoles distinctes, ont une approche uniforme et cohérente à l'égard de l'Union. Tous ont conscience de l'importance primordiale que revêtent, pour leur économie, l'amélioration des plantes et les industries semencières et de sélection des variétés, tous ont conscience de la nécessité d'assurer une participation équilibrée des secteurs public et privé à l'amélioration des plantes, et tous ont conscience du caractère transnational de la recherche dans ce domaine, ainsi que de la nécessité d'une étroite coopération internationale. L'UPOV occupe une place prépondérante parmi les organisations internationales, et sa tâche est ardue.

En acceptant ma nomination au poste de secrétaire général de l'UPOV, je mesure avec humilité la responsabilité qui m'attend et qui nous attend tous, mais je suis guidé par la confiance dans la noblesse de nos objectifs, dans notre inspiration commune et dans la détermination de nos efforts communs. Seul, je ne pourrai pas faire grand-chose. Mais tous ensemble, nous serons capables de faire progresser la mission de l'UPOV et de conduire l'Union dans le XXI^e siècle, pour le bien de toute l'humanité.

[Fin]